



# Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2000  
Français  
Original: anglais/français

---

## Comité chargé des organisations non gouvernementales 7-25 mai 2001

### Rapports quadriennaux pour 1995-1998 présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

#### Note du Secrétaire général

Additif

#### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Équipe Cousteau . . . . .	2
2. Conseil des points cardinaux . . . . .	4
3. Commission électrotechnique internationale . . . . .	7
4. Fédération internationale des associations de personnes âgées . . . . .	8
5. Fédération internationale des professions immobilières . . . . .	12
6. Service international pour les droits de l'homme . . . . .	14
7. Nord-Sud XXI . . . . .	16
8. Médecins pour les droits de l'homme . . . . .	19
9. Fraternité des prisons internationale . . . . .	23
10. SOS Drogue International . . . . .	25
11. Alliance internationale Sainte-Jeanne d'Arc . . . . .	29
12. Institute for Women, Law and Development International . . . . .	33
13. Forum économique mondial . . . . .	36

## 1. Équipe Cousteau

### Statut consultatif spécial accordé en 1995

#### But et objectifs

L'Équipe Cousteau est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations de ses membres, qui a pour mission de protéger et d'améliorer la qualité de la vie pour les générations présentes et futures. Fondée en 1973 par le commandant Jacques-Yves Cousteau (1910-1997), elle compte plus de 150 000 membres dans le monde entier. Elle soutient que seul un public avisé et averti est en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour protéger et gérer les ressources naturelles de la planète.

Les équipes du commandant Cousteau ont exploré le réseau hydrographique de la planète au cours des 50 dernières années. Leurs observations, uniques, ont été rapportées dans plus de 40 ouvrages, 8 séries de films pour projection fixe, 4 films de long métrage et 120 documentaires pour la télévision, qui ont sensibilisé des millions de personnes à la fragilité de la vie sur notre planète bleue.

L'action de l'Équipe Cousteau en matière d'éducation est complétée par ses publications : *Calypso Log*, destinée aux adultes, et *Dolphin Log*, revue primée pour enfants. L'Équipe apporte également son témoignage et ses conseils aux autorités et aux dirigeants sur les problèmes touchant la planète, et soutient tout un ensemble d'opérations menées à l'échelon local ou international pour la sauvegarde de l'environnement.

#### Participation aux activités des Nations Unies

L'Équipe Cousteau a pris activement part à plusieurs conférences des Nations Unies, dont la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en 1992, la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994, et le Sommet mondial pour le développement social, en 1995. Le commandant Jacques-Yves Cousteau et les membres de l'Équipe Cousteau ont participé à ces trois importantes conférences ainsi qu'à leurs réunions préparatoires. L'Équipe s'intéresse également à l'exécution des programmes d'action qui ont été adoptés lors des trois conférences et a pris part à toutes les réunions annuelles de la Commission du développement durable depuis sa création. Outre sa participation à la réunion annuelle de la Commission et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1997 consacrée au suivi de la CNUED, l'Équipe Cousteau consulte régulièrement de hauts responsables gouvernementaux, en particulier de la délégation des États-Unis d'Amérique, au sujet de diverses questions inscrites à l'ordre du jour et des problèmes qui s'y rapportent.

Les publications de l'Équipe Cousteau contiennent des articles ayant trait à une grande variété de sujets en rapport avec les activités de l'Organisation des Nations Unies. *Calypso Log*, par exemple, rend régulièrement compte des activités de la Commission du développement durable, ainsi que de questions d'intérêt général pour le Conseil économique et social et les autres organes de l'ONU : recherche agronomique et production alimentaire, gestion des pêches, biodiversité, population, développement durable, eau.

## **Coopération avec les programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies**

À l'occasion de l'Année internationale de l'océan (1998), l'Équipe Cousteau, en coopération avec l'UNESCO et la Commission océanographique intergouvernementale, a dirigé une exploration de quatre mois en mer Caspienne. Le navire *Alcyone* de l'Équipe Cousteau a parcouru les côtes des cinq pays qui bordent cette mer, présentant aux populations les activités de l'Équipe, sous forme de films et de publications. L'expédition a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération internationale dans la gestion durable des ressources essentielles, dont les esturgeons, les zones humides et les sources d'énergie.

Au cours des dernières décennies, l'Équipe Cousteau a également travaillé en étroite collaboration avec l'UNESCO pour établir des recommandations sur les droits des générations futures à un environnement sain. La « Déclaration des droits des générations futures » rédigée par l'Équipe a été soumise en automne 1994 au Conseil exécutif de l'UNESCO. Après plusieurs années de réflexion, un groupe de travail constitué d'experts gouvernementaux s'est mis d'accord en septembre 1997 sur un projet de « Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures » rédigé à partir de la proposition initiale soumise par l'Équipe Cousteau.

Par ailleurs, l'Équipe a suivi de près les activités liées à la Conférence internationale sur l'eau et le développement durable qui s'est tenue à Paris en mars 1998, et a participé aux réunions préparatoires de cette conférence.

### **Autres activités pertinentes**

Organisation non gouvernementale profondément attachée à l'environnement et au développement durable, l'Équipe Cousteau s'intéresse de près à de nombreuses activités menées sous les auspices de l'ONU. Elle s'intéresse particulièrement à l'application de conventions internationales sur la biodiversité, les changements climatiques, les pêches et la désertification.

L'Équipe Cousteau, dont la vocation est le monde marin, a demandé instamment la mise au point d'un protocole sur la conservation de la diversité biologique du monde marin dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Elle encourage également le développement durable des petits États insulaires en développement et est un ardent défenseur de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, prise par des pays qui cherchent à appliquer le chapitre 17 d'Action 21 pour la sauvegarde des récifs coralliens et des écosystèmes qui y sont liés. À ce propos, l'Équipe a participé à la mise au point du « Nouvel appel à l'action » de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens élaboré lors du Colloque international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux tenu à Townsville (Australie) en novembre 1998.

L'Équipe a proposé à l'échelon national et à l'échelon international un certain nombre de recommandations concrètes pour la protection des récifs coralliens. Elle a également poursuivi son action menée conjointement avec la Banque mondiale pour renforcer la sensibilisation à ce problème – avec, par exemple, la tenue en 1997 d'une conférence de la Banque mondiale consacrée à la problématique de la gestion des récifs coralliens, dédiée à la mémoire du commandant Jacques-Yves Cousteau.

## **2. Conseil des points cardinaux**

### **Statut consultatif spécial accordé en 1983**

#### **But et objectifs**

Le Conseil des points cardinaux a été créé sous l'impulsion des responsables locaux de cinq nations amérindiennes présentant les mêmes aspirations. Le but principal du Conseil est de faciliter l'accès et la réceptivité de l'ONU et des organisations apparentées aux populations autochtones avec pour objectif de faire progresser les populations autochtones dans leur combat pour l'autodétermination, et les encourager à s'impliquer davantage dans le règlement des problèmes essentiels tels que le développement durable et le rétablissement de la paix.

#### **Changements d'orientation et d'activités**

La relation entre les populations autochtones et l'Organisation des Nations Unies ayant évolué, le Conseil des points cardinaux a modifié l'orientation donnée à son action. Ce tournant s'est produit en 1993, avec l'Année internationale des populations autochtones que le Conseil s'est efforcé d'élever du niveau de la Commission des droits de l'homme à celui de l'Assemblée générale. En 1993, les populations autochtones avaient obtenu d'être reconnues en tant que « grand groupe » lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et en tant que détentrices à part entière de droits individuels et collectifs lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Le projet d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones avait été mis au point et soumis à la Commission des droits de l'homme, et l'Assemblée générale avait préconisé dans sa résolution 49/214 la création d'un forum permanent des populations autochtones au sein de l'ONU.

Bien que les populations autochtones aient vu en 1993 leur accès aux procédures de prise de décisions de l'ONU considérablement facilité et se soient mieux fait voir et entendre lors des conférences et réunions de l'ONU, le Conseil des points cardinaux a compris que :

- a) Les sociétés transnationales et la libéralisation du commerce étaient devenues le plus grand danger pour les territoires et la survie des populations autochtones au cours des années 90;
- b) La gestion mondiale du commerce et des investissements était du ressort d'organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale du commerce auprès desquels la représentation des peuples autochtones avait jusqu'alors été inexistante, et;
- c) Le système des Nations Unies n'avait pas encore mis en place les moyens de soutenir les populations autochtones au niveau local dans les graves conflits qui les opposaient à des sociétés sur des questions de territoires et de ressources.

Le fait est que l'Organisation des Nations Unies n'avait rien fait pour donner suite aux recommandations formulées par le Centre sur les sociétés transnationales dans son rapport sur les « Investissements et opérations des sociétés transnationales sur les terres des peuples autochtones » (E/CN.4/Sub.2/1994/40), y compris la re-

commandation relative à la création d'une base de données propre au système des Nations Unies, consacrée à ce domaine.

Le Conseil des points cardinaux a décidé de prendre l'initiative et de recentrer ses activités sur l'évaluation et la maîtrise de la conduite des sociétés et des échanges internationaux dans leurs relations avec les terres et les territoires des populations autochtones. Trois objectifs principaux ont été définis :

a) Création d'un réseau d'organisations de populations autochtones au niveau local, en particulier dans les pays en développement, servant à l'échange d'informations sur les expériences vécues dans leurs relations avec certaines entreprises et industries;

b) Exécution et publication d'études techniques sur la conduite des sociétés, et sur les approches les plus efficaces imaginées par les populations autochtones pour obtenir un droit de regard sur les activités menées par les sociétés dans les limites de leurs territoires traditionnels;

c) Au près des populations autochtones, promotion de stratégies leur permettant d'accéder aux organismes internationaux et régionaux chargés de la gestion des échanges commerciaux, des finances, des droits de la propriété intellectuelle, et de l'élaboration d'un droit international privé.

Les activités du Conseil avaient toujours été intégralement exécutées par des bénévoles. Il n'avait été procédé à aucun appel de fonds, et aucun budget n'avait été constitué. Cette situation devait inévitablement changer en 1994, lorsqu'il est devenu évident que le Conseil ne pourrait atteindre ses nouveaux objectifs sans investissements importants tant sur le plan de la recherche que sur le plan administratif.

### **Importantes activités nouvelles depuis 1994**

Pour assurer la création d'un réseau de mise en commun des informations et l'exécution d'études techniques, le Conseil des points cardinaux a, depuis 1994 :

a) Instauré un système d'étroite collaboration à trois programmes universitaires qui servent la cause des populations autochtones (Département d'études américaines autochtones de l'Université de Lethbridge, Native Law Centre de l'Université de Saskatchewan et Institute for Indigenous Government de Vancouver) ainsi qu'avec First Peoples Worldwide, fondation de développement international créée depuis peu et gérée par des populations indigènes;

b) Obtenu plus de 100 000 dollars de subventions et de contrats de recherche auprès de la Fondation MacArthur, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Organisation internationale du Travail et le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones créé par l'ONU. Les fonds ainsi recueillis ont permis d'employer des étudiants (essentiellement issus de populations autochtones) pour effectuer des recherches et assurer un contact téléphonique régulier avec les organisations autochtones locales, participantes, situées dans des pays en développement;

c) Organisé un centre de documentation à l'Université de Lethbridge (située au coeur du territoire des Pieds Noirs) constitué de documents de l'ONU et de publications, comptes rendus d'entretiens et documents multimédias fournis par les communautés autochtones grâce au réseau en place.

## **Premiers résultats constatés**

Grâce à ces initiatives, le Conseil des points cardinaux a pu établir un contact et un échange d'informations stratégiques – essentiellement par téléphone et par télécopie – avec plus de 150 organisations communautaires autochtones (dont 86 % se trouvent dans des pays en développement), et constituer une base de données substantielle d'études de cas sur le comportement des sociétés transnationales et les réactions des populations autochtones.

La première publication résultant de ce nouveau programme de travail, « Effective Negotiation by Indigenous Peoples: An Action Guide with Special Reference to North America », publiée par l'Organisation internationale du Travail en juin 1997, présente des études de cas précis et a été rédigée en collaboration avec des militants communautaires appartenant à six nations amérindiennes.

Un second ouvrage, qui s'intitulera « Corporate Conduct and Indigenous Peoples: Impacts, Strategies, Outcomes » est en préparation. Il présentera des études de cas réalisées en collaboration avec des militants communautaires appartenant à 20 peuples autochtones d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique du Nord et de la Fédération de Russie.

Par ailleurs, le Conseil a pris part à des ateliers d'information sur la mondialisation, la libéralisation des échanges et les populations autochtones dans tout le Canada et tous les États-Unis, qui visaient à mobiliser les populations et les ONG amérindiennes afin qu'elles mènent des opérations de sensibilisation auprès de l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et les organismes de commerce locaux.

De plus, le Conseil n'a cessé de dépêcher des représentants aux sessions annuelles du Groupe de travail sur les populations autochtones et du groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé de l'élaboration du texte définitif de la Déclaration des droits des populations autochtones. Il a également participé aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques créé en vertu de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'au Sommet international de Vancouver de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique.

### **3. Commission électrotechnique internationale**

#### **Statut consultatif spécial accordé en 1979**

#### **But et objectifs**

Fondée en 1906, la Commission électrotechnique internationale (CEI) élabore et publie les normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Elle a été créée en application d'une résolution adoptée au Congrès électrique international qui s'était tenu à Saint-Louis (États-Unis) en 1904. La Commission compte plus de 50 pays membres, dont les principales nations commerçantes et un nombre croissant de pays en voie d'industrialisation.

#### **Composition de la CEI**

Pendant la période 1995 à 1998, le nombre de membres de la Commission est passé de 51 à 60. L'introduction des statuts distincts de membre associé et de membre pré-associé a entraîné l'adhésion de pays en développement.

#### **Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies**

Pendant la période considérée, la CEI a pris part aux réunions des organes ci-après de la Commission économique pour l'Europe;

- a) Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation);
- b) Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses;
- c) Comité de la distribution d'électricité;
- d) Comité du transfert électronique des données.

La CEI est en relation, par l'échange de documents et la participation réciproque à des réunions, avec les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après :

- a) Organisation mondiale du commerce (OMC). Statut d'observateur auprès du Comité des obstacles techniques au commerce;
- b) Organisation internationale du Travail. Liaison dans le domaine des travaux sous tension dans le cadre de comités techniques de la CEI;
- c) Union internationale des télécommunications (UIT). Bureau des radio-communications, liaison avec les groupes d'étude;
- d) UIT-T. Normalisation des télécommunications; liaison avec les groupes d'étude;
- e) Organisation mondiale de la santé (OMS). Liaison dans les domaines du matériel médical et des rayonnements non ionisants.

## **4. Fédération internationale des associations de personnes âgées**

### **Statut consultatif général accordé en 1991**

#### **Rapport quadriennal 1995-1998**

La Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) est née le 26 septembre 1980 à Paris. Elle travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO dans le secteur de la culture et de l'éducation, ainsi qu'avec l'OMS. Sur le plan européen, la FIAPA est l'un des cinq membres du groupe consultatif auprès de la Commission européenne.

La FIAPA doit son prestige international à son originalité : elle n'est composée que d'associations de personnes âgées qui prennent ainsi directement leur destin entre leurs mains. Créée avec quatre pays européens, elle couvre sur l'échiquier mondial une cinquantaine de pays.

Ce succès répondait manifestement à une attente qui devait être formulée : permettre aux aînés de rester intégrés dans la société, renforcer le rôle et la place de ces derniers dans la société comme acteurs à part entière du développement.

#### **Activités permanentes**

La FIAPA est universelle et apolitique. Elle favorise l'action des associations par un effort d'informations réciproques, de coordination d'actions décidées en commun, d'organisation de rencontres comme les colloques internationaux (12 colloques en 19 ans).

La FIAPA ne se contente pas de témoigner des actions des associations membres auprès des organisations internationales. Elle contribue au développement des actions envisagées au plus haut niveau international, et participe à leur évaluation en véritable partenaire. À l'écoute quotidienne des aînés de par le monde, la FIAPA dégage les axes d'effort qui lui paraissent s'imposer et les présentent de manière argumentée aux instances internationales.

#### **Activités pendant la période 1995-1998**

##### **1995**

a) L'ONU a désigné le Secrétaire général de la FIAPA comme membre du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social. Sur ses propositions, la participation de la personne âgée au développement social a été soulignée dans la déclaration et le plan d'action adoptés par le Sommet en mars 1995 à Copenhague;

b) Pour les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées (1999), un accord est intervenu entre la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales à l'ONU et la FIAPA.

C'est au niveau local ou professionnel que devront être prises le maximum d'initiatives, car c'est à la base même que doit s'édifier une société pour tous les



âges. La FIAPA a décidé en accord avec l'ONU de créer des « centres de liaison 1999 » à raison d'un ou deux par continent et dont la mission est de mobiliser les associations à la base dans les pays concernés pour réaliser le maximum de projets concrets;

c) Les « centres de liaison 1999 » devront préparer une liste récapitulative des projets en les classant selon les quatre axes du cadre conceptuel définis par l'Organisation des Nations Unies, à charge pour la FIAPA elle-même de dresser une liste mondiale et de proposer à l'ONU d'intégrer les projets les plus significatifs dans le programme mondial officiel.

### 1996

a) Réunion organisée par le Centre ibéro-américain du troisième âge en présence de Mme Rose Mary Lane, représentant l'ONU, le Conseil d'administration et le Conseil scientifique ont présenté aux associations latino-américaines les objectifs et les missions de la FIAPA;

b) Première rencontre européenne des gens âgés sous le haut patronage du Président de la Hongrie et des différents ministères, à laquelle a été invitée la FIAPA;

c) Diffusion à toutes les associations adhérentes de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social;

d) Vingtième anniversaire de la Fédération des aînés ruraux du Tarn et Garonne, en présence de M. l'Ambassadeur H. Fodha pour les Nations Unies et Mme C. Gomez de la Commission européenne; développement du thème « La place et le rôle des aînés dans notre société »;

e) Réflexion sur le thème « Vie sociale des aînés et action de santé » pour le dixième anniversaire de la Fédération martiniquaise, adhérente à la FIAPA.

### 1997

a) Mise en place du colloque de Santander'98 par le Conseil d'administration et le Conseil scientifique;

b) Intervention de la FIAPA à la séance plénière de la Commission pour le développement social et diffusion de la préparation de l'Année internationale des personnes âgées sur le thème général « La participation des aînés à la vie de la société »;

c) Célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

d) Constitution d'un Bureau exécutif provisoire qui est composé des représentants des quatre pays fondateurs (Belgique : Mme Charlier Guillaume; Espagne : MM. Roig et Chato; France : MM. De Clarens, Deboise et Pinsault; Italie : M. Bertoldi), d'un représentant du Portugal (Mme Moura) et d'un représentant du Conseil scientifique (M. Hillenius) pour mieux préparer et diffuser les actions de la FIAPA, mais également faciliter le travail du Conseil d'administration;

e) Onzième colloque international de la FIAPA en présence des autorités régionales et locales et des représentants des instances internationales [M. Sidorenko (ONU), Mme Gomez (Commission européenne), Mme Winter Brathwate (UNES-

CO) et M. Napalkov (OMS)] et présence d'associations de 19 pays et, pour la première fois, la Chine;

f) Décision de lancement de l'enquête « Adolescents d'hier et d'aujourd'hui » dans le cadre d'une société pour tous les âges.

## 1998

a) Édition et diffusion d'une plaquette « Horizon 99 » en trois éditions (français, espagnol, anglais) et lancement de l'enquête décidée dans les quatre continents où la FIAPA est représentée. L'originalité de la démarche consistait à mettre en présence des aînés et des adolescents, à leur faire partager leurs expériences, à mettre en évidence des solidarités en vue de contribuer au rapprochement des générations, l'analyse des réponses devant faire l'objet d'une présentation lors de la manifestation programmée par la FIAPA en septembre 1999;

b) Réunion du Comité de liaison à la Commission européenne. La FIAPA renforce sa position;

c) Rencontre avec les autorités locales et les représentants d'associations italiennes à l'occasion du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de la FIAPA et diffusion du « FIAPA Infos No 6 »;

d) Création de la Fédération arabo-africaine constituée de 11 pays (Algérie, Bahreïn, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, République arabe syrienne, Sénégal et Tunisie), à laquelle participe la FIAPA sur le thème « Les personnes âgées et la solidarité entre les générations »;

e) Signature d'une convention de coopération entre l'AIUTA (Association internationale des universités du troisième âge) et la FIAPA;

f) Création de FIAPA-Europe, avec comme responsable M. Bertoldi;

g) Création par le Gouvernement français d'un comité de pilotage pour les manifestations de l'année 1999 « Année internationale des personnes âgées ». La FIAPA est représentée par M. Magarian, délégué général, et par le docteur Fessard, Secrétaire de notre conseil scientifique;

h) Les Nations Unies ont décidé le 1er octobre d'organiser le lancement de l'Année internationale des personnes âgées. Une cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu, simultanément en liaison avec New York et Genève, au Trocadéro, sur le parvis des droits de l'homme, en présence de Mme Hermange, député européen, adjointe au maire de Paris, et des enfants des écoles. La séance inaugurale se déroula au Musée de l'homme, dans le cadre de l'exposition « Six milliards d'hommes ». Un message de M. le Président de la République, Jacques Chirac, était lu par M. Magarian.

Mme Brundtland, Directeur général de l'OMS, est intervenue en direct de Genève en duplex télédiffusé. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de son représentant à Paris, Mme Seguin Horton, nous délivrait son discours simultanément, grâce au décalage horaire. M. Colin Power, Sous-Directeur général de l'UNESCO, s'adressait à l'assistance au nom de M. Frederico Mayor, Directeur général de l'UNESCO. Le message de Mme Martine Aubry, Ministre de l'emploi et de la solidarité, était lu par M. Michel Thierry, Président du Comité de pilotage de l'Année internationale.

Il avait été demandé au Président Rey d'exposer « comment cultiver l'art de vivre ».

Le 1er octobre avait également lieu à Bruxelles la conférence « Les citoyens du troisième âge au XXIe siècle », conférence organisée par le Parlement européen. La FIAPA était représentée par Guido Verbrugghe, Secrétaire du Conseil scientifique.

En collaboration avec la Fondation IPSEN, la FIAPA a organisé la traversée de Paris, véritable fête de tous les âges, où les 10 décennies de la vie furent symbolisées par deux défilés : l'un nautique sur la Seine (regroupe 10 bateaux), l'autre simultané, composé de 20 voitures accompagnées de quatre motos symbolisant également les 10 tranches d'âge de 1900 à 2000;

i) Colloque à l'Assemblée nationale sur « Comment sauver nos retraites? ». Intervention de la FIAPA;

j) « FIAPA Infos No 8 ». Dossier « L'ONU et l'OMS dans le contexte de l'Année internationale des personnes âgées »;

k) Première rencontre internationale organisée par l'UNATE, association adhérente, sous l'égide de la FIAPA en présence des instances internationales : Organisation des Nations Unies, UNESCO, OMS et Commission européenne, sur le thème « La participation des aînés à la vie de la société ». Trente pays représentés, plus de 1 000 participants. Au cours de ces journées, s'est tenue l'Assemblée générale de la FIAPA. Elle a adopté une déclaration institutionnelle visant à changer le concept que la société se fait des aînés. Cette déclaration a été diffusée non seulement à l'intérieur du monde associatif mais également et surtout dans tous les milieux politiques, économiques et sociaux;

l) La FIAPA lance une opération de solidarité pour les sinistrés d'Amérique centrale à la suite du cyclone Mitch afin d'acheminer des médicaments en coopération avec les Oeuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte;

m) Participation du responsable de la FIAPA pour les affaires européennes au colloque organisé par le Ministère autrichien de l'environnement, de la jeunesse et de la famille;

n) Participation à la conférence européenne sur « Combattre la discrimination : orientations futures ».

## **5. Fédération internationale des professions immobilières**

### **Statut consultatif spécial accordé en 1995**

La Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI) est un réseau mondial de professionnels de l'immobilier fondé en 1949, qui compte des sections dans 58 pays différents et dont le siège est à Paris. Elle compte quelque 4 500 membres de la profession, 117 associations nationales regroupant plus d'un million de membres et 26 universités et autres institutions d'enseignement supérieur.

### **Activités**

#### **1995**

Participation à toutes les phases préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à la Conférence sur la population et le développement, aux sessions de la Commission du développement social et de la Commission du développement durable. Le représentant de la FIABCI à Genève a présenté un rapport à la cinquante-sixième session du Comité des établissements humains de la CEE.

#### **1996**

Lors de la Conférence Habitat II, tenue en juin 1996 à Istanbul, la FIABCI a parrainé et dirigé des tables rondes, pris part au Forum de partenaires et assisté aux réunions de suivi à Nairobi. Elle a également organisé une réunion avec la Fédération internationale des géomètres (FIG), présenté un séminaire d'une journée sur les liens entre la ville et la campagne. Elle est intervenue lors de la Journée mondiale de l'habitat à New York en octobre. Son représentant à Genève a présenté un rapport sur les résultats de la Conférence Habitat II, plus particulièrement les « pratiques les plus performantes » adoptées par les autorités locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Elle a établi un réseau consultatif pour le logement et l'urbanisme. Des membres de la Fédération ont participé au World Valuation Congress.

#### **1997**

La FIABCI organise à Paris, à peu près tous les deux ans, des réunions sur la mise en oeuvre d'Action 21. Elle a mené des études sur les logements destinés aux personnes âgées dans les villes touchées par des catastrophes naturelles et dues à l'homme et a étudié les effets du développement sur les taudis. La Fédération a présenté, à la cinquante-huitième session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la Commission économique pour l'Europe (CEE) un rapport sur les stratégies en matière de rénovation urbaine et de modernisation des logements, qui s'appuyait sur l'expérience collective des professionnels de l'immobilier membres de la Fédération.

#### **1998**

La FIABCI a parrainé plusieurs forums sur les établissements humains lors de diverses réunions de la Commission du développement durable, pris part aux manifestations annuelles de la Journée mondiale de l'habitat à New York et mis officiel-

lement à la disposition du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification de la CEE sa logistique et ses adhérents afin de contribuer à l'établissement de contrats et de faciliter la tâche du Comité des établissements humains.

### 1999

Lors de la première réunion du Comité préparatoire de l'examen et de l'évaluation quinquennaux de l'application du Programme pour l'habitat, qui s'est tenue en mai à Nairobi, la FIABCI a lancé, à l'instigation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, la Fondation globale pour le logement, financée par le secteur privé de l'immobilier. Depuis sa création, la Fondation a réuni les fonds nécessaires à la construction d'un « projet pilote » de 50 habitations, matérialisant la coopération entre secteur privé et secteur public reflétée dans l'exécution du Programme pour l'habitat.

### Publications

Depuis 1995, la FIABCI a édité plusieurs publications :

- a) *The Homeless: Perspectives by Sixteen International Journalists;*
- b) *The Property Industry and the Environment;*
- c) *Providing Better Housing for the Elderly;*
- d) *Summary of the Proceedings of Dialogue No. 6, suivi des Conclusions de la FIABCI.*

## 6. Service international pour les droits de l'homme

### Statut consultatif spécial accordé en 1991

Le Service international pour les droits de l'homme a été fondé en 1984 afin de promouvoir l'application de normes, déclarations et principes internationaux applicables aux droits de l'homme. Il cherche à soutenir et renforcer les capacités d'intervention des défenseurs et organisations de défense des droits de l'homme, notamment en les aidant à participer aux travaux du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et d'autres réunions et conférences des Nations Unies.

### Principes de base

Le Service international pour les droits de l'homme se distingue par les principes suivants qui gouvernent son action depuis 15 ans :

a) Les informations relatives au programme des Nations Unies pour les droits de l'homme sont collectées puis analysées, traitées et présentées sous diverses formes de façon à renseigner le plus efficacement possible les défenseurs des droits de l'homme;

b) Le Service international lance des projets et des initiatives visant à faciliter aux victimes de violations et aux défenseurs des droits de l'homme l'accès aux procédures de l'Organisation des Nations Unies. Il cherche également à établir des liens entre ONG nationales et ONG internationales ainsi qu'entre les ONG et les diplomates;

c) Le Service international soutient que les défenseurs et organisations de défense des droits de l'homme à l'échelon national ont un rôle irremplaçable à jouer dans la promotion et la défense des principes universels des droits de l'homme dans leurs contextes culturels et socioéconomiques;

d) Toutes les activités visent à renforcer les capacités d'intervention des défenseurs et organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme;

e) Les programmes du Service international offrent aux défenseurs des droits de l'homme des services communs, adaptables aux besoins et priorités spécifiques des utilisateurs.

### Programmes

L'action du Service international pour les droits de l'homme repose depuis plus de 10 ans sur quatre grands programmes :

a) Programme d'information : Publication de la revue trimestrielle *Moniteur des droits de l'homme*, de la série *HR-Documentation-DH*, des *Dossiers* et de manuels d'orientation. Le *Moniteur des droits de l'homme* rend compte de toutes les réunions de l'ONU ayant trait aux droits de l'homme qui se sont tenues à Genève et à New York. Plus de 5 000 exemplaires en anglais et en français sont expédiés aux abonnés dans le monde entier, dont la moitié à titre gracieux. Les diplomates en poste à Genève et New York nous ont confié que ce document leur était indispensable pour suivre la façon dont les organes et mécanismes de l'ONU s'occupent des droits de l'homme.

La série *HR-Documentation-DH* présente des informations techniques sur les réunions organisées par l'ONU, comme par exemple la suite donnée aux résolutions et décisions de la Commission des droits de l'homme, éléments communiqués le dernier jour de chaque réunion à tous les représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Les *Dossiers* sont des notes d'information sur les débats en cours à l'ONU, comme le dossier de 1999 sur le forum permanent sur les populations autochtones. Ces services sont fournis aux représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des populations autochtones;

b) Programme d'éducation et de formation : Les « Geneva Training Courses » (stages de formation juridique et diplomatique sur les droits de l'homme) en font partie, de même que les stages de formation à l'échelon régional destinés principalement aux représentants d'organisations non gouvernementales. Le Service international pour les droits de l'homme offre chaque année une formation aux représentants des gouvernements dans le cadre de stages organisés par l'ONU et l'OIT ou par des centres universitaires tels que le Graduate Institute de Genève;

c) Programme de liaison : Initiatives conjointes à objectifs précis, instauration d'un réseau d'échange, projets sur les droits des ONG dans le système des Nations Unies, projets sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, projets en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Le Service international favorise les contacts entre les ONG et les diplomates en les faisant participer à des réunions conjointes sur des questions spécifiques;

d) Programme consultatif : Le Service international apporte une aide et des conseils pratiques aux visiteurs et offre des conseils juridiques aux personnes qui souhaitent engager des procédures. Les bénéficiaires de nos conseils sont de toute nature : organisations non gouvernementales, hauts fonctionnaires de l'ONU, journalistes ou encore diplomates.

## **Suivi de réunions organisées par l'ONU**

Pour chacune des réunions périodiques suivantes de l'ONU en rapport avec les droits de l'homme, à New York comme à Genève, le Service international pour les droits de l'homme apporte sa participation, assure une surveillance et rend compte des résultats obtenus : Assemblée générale des Nations Unies, Troisième Commission en particulier (New York); session de fond de juillet du Conseil économique et social (Genève et New York); Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales (New York); Commission des droits de l'homme des Nations Unies (Genève); les groupes de travail thématiques ou normatifs de la Commission (Genève); la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Genève); les groupes de travail de la Sous-Commission sur les minorités, sur l'esclavage et sur les populations autochtones (Genève); tous les organes des Nations Unies chargés de surveiller l'application des traités (Genève et New York); les réunions annuelles des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux (Genève); les conférences annuelles de l'OIT et de l'OMS (Genève).

Le Service international suit également d'autres réunions plus spécifiques en rapport avec des conférences de l'ONU (consacrées, par exemple, au racisme) et présente des comptes rendus.

## **7. Nord-Sud XXI**

### **Statut consultatif spécial accordé en 1995**

#### **Objectifs**

Nord-Sud XXI est une organisation internationale non gouvernementale dont l'objectif est de contribuer à l'analyse des droits de l'homme, tels qu'ils sont entendus dans la Déclaration de Vienne (1993), en associant des personnalités et des organisations venant du monde industriel et des tiers mondes. Nord-Sud XXI, dont le réseau de travail est réparti sur tous les continents, a pour objectif prioritaire l'enrichissement du dialogue Nord-Sud, en particulier en région méditerranéenne, ainsi qu'entre l'Europe et l'Afrique, sans que soit négligée la situation des droits de l'homme dans le reste du monde. Nord-Sud XXI s'efforce d'intervenir plus concrètement sur les droits des individus persécutés et des peuples oubliés. À ce titre, Nord-Sud XXI participe activement aux travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (depuis 1994). Par ailleurs, Nord-Sud XXI déploie une activité particulière au sein de l'OIT (statut spécial depuis 1996).

#### **Participation au Conseil économique et social et ses organes et/ou à des conférences des Nations Unies**

Depuis l'obtention de son statut consultatif, Nord-Sud XXI a participé à chaque session de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission contre les mesures discriminatoires et pour la protection des minorités, ainsi qu'aux sessions des groupes de travail sur les populations autochtones, y contribuant notamment par de nombreuses interventions orales (15) et écrites (31). Il est à noter que lors de ces sessions, Nord-Sud XXI apporte une assistance logistique aux représentants des organisations amérindiennes. Par ailleurs, Nord-Sud XXI a participé à de nombreux événements de l'Organisation des Nations Unies tout au long de cette période :

##### **1995**

Forum des organisations non gouvernementales sur le développement social (Copenhague);

Conférence sur les femmes (Beijing);

Conférence des organisations non gouvernementales en liaison avec la Conférence euroméditerranéenne (Barcelone);

Commission internationale contre l'embargo (Londres);

Rencontre des organisations non gouvernementales avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (Berne).

##### **1996**

Conférence des ONG à l'Unesco (Paris);

Réunion du bureau du Congo (Genève);



NGO Committee on Family Integration in Social Progress and Development (Vienne).

### **1997**

Conférence des ONG sur l'élimination de toutes les formes de discrimination (Genève);

Conférence diplomatique sur l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel (Oslo);

Conférence internationale de solidarité avec le peuple palestinien (Vienne);

Colloque international sur les formes contemporaines de la violence et la culture de paix (Maroc);

Atelier de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Banjul).

### **1998**

Conférence sur les droits inaliénables du peuple palestinien (Bruxelles);

Conférence sur les droits du peuple palestinien (Le Caire);

Colloque du Conseil économique et social sur les embargos (Rome);

Forum 98 sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (Genève).

## **Coopération avec les agences des Nations Unies et les agences spécialisées**

Ayant un statut spécial auprès de l'OIT depuis 1996, l'organisation Nord-Sud XXI a participé aux travaux annuels de la Conférence internationale du travail (Genève).

## **Autres activités**

### **Action de mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies**

Par l'organisation et la participation à de nombreux colloques, séminaires, à l'échelle internationale, nationale et locale, Nord-Sud XXI a joué un rôle important dans la promotion et la mise en oeuvre des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

- 1995. Organisation d'une série de conférences sur les droits de l'homme en Afrique en collaboration avec l'Union interafricaine des droits de l'homme (France)
- 1996. Quelle morale pour le XXI<sup>e</sup> siècle? (Genève)  
Organisation d'un colloque international : les droits de l'homme et des peuples en Afrique (Tripoli)
- 1997. L'Afrique, la région des Grands Lacs et les droits de l'homme (Genève)  
Islam et Occident (Maroc)

La Méditerranée : deux rives et deux civilisations : complémentarités ou conflit? (Tripoli)

À propos du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Genève)

1998. Colloque sur la Déclaration universelle des droits de l'homme : cinquantième anniversaire (Genève)

Colloque sur les déclarations occidentales des droits de l'homme et la grande charte verte de la Jamahiriya (Tripoli)

L'homme saisi par la mondialisation (Genève)

Séminaire sur l'immigration et les Français de première génération (France)

### **Consultation et coopération avec le Secrétariat des Nations Unies et préparation de documents**

Nord-Sud XXI a contribué à plusieurs reprises aux rapports du Secrétariat des Nations Unies, aux travaux des rapporteurs spéciaux (notamment le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage; juillet 1997), ainsi qu'à différents groupes de travail (notamment le Groupe de travail sur les droits de l'homme et les migrants; octobre 1997).

### **D'autres exemples d'activités consultatives**

Nord-Sud XXI a déployé une grande énergie pour faire connaître au grand public les débats d'actualité concernant les droits de l'homme et cela à travers son site Internet et trois types de publications :

Ses cahiers, laquelle compte aujourd'hui une vingtaine de numéros,

Sa revue (deux parutions par an),

Ses dossiers et communiqués de presse,

Son bulletin d'information (deux numéros par an).

Le catalogue des publications est partiellement disponible sur le site Internet de Nord-Sud XXI <[www.institut-nord-sud.org](http://www.institut-nord-sud.org)>. Ces publications sont disponibles sur demande.

## 8. Médecins pour les droits de l'homme

### Statut consultatif spécial octroyé en 1995

L'organisation Médecins pour les droits de l'homme mobilise les professions de santé et s'assure le soutien du grand public pour la protection et la promotion des droits de l'homme pour tous.

Les membres de Médecins pour les droits de l'homme s'emploient, depuis 1986, à mettre fin à la torture, aux disparitions et aux assassinats politiques commis par des États et des groupes d'opposition; améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans les prisons et les centres de détention; dénoncer les dommages physiques et psychologiques causés par les violations du droit humanitaire lors de conflits régionaux et internationaux; défendre la neutralité du corps médical et le droit des civils et des combattants aux soins médicaux en temps de guerre; protéger les professionnels de santé eux-mêmes victimes de violations des droits de l'homme; et à écarter tout risque de complicité du corps médical dans les faits de torture et autres abus.

Médecins pour les droits de l'homme anime des projets d'éducation et de formation des professionnels de santé défenseurs de la justice et des droits de l'homme sur le recours aux techniques médicales et médico-légales lors d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme. Toutes les actions menées par l'organisation s'inspirent de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres accords internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire.

En 1997, Médecins pour les droits de l'homme a partagé le Prix Nobel de la paix avec la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, dont elle avait été l'un des membres fondateurs du comité directeur, et son coordonnateur M. Jody Williams. L'organisation fait actuellement partie du comité de coordination de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres.

### Projets liés aux activités de l'Organisation des Nations Unies

#### **Élaboration du Protocole d'Istanbul : Normes internationales applicables dans les enquêtes efficaces sur la torture et les mauvais traitements et l'établissement de la réalité de ces faits**

Au cours des vingt dernières années, des faits de torture et leurs conséquences ont été abondamment révélés, mais aucune directive internationale n'a régi l'établissement de la réalité des faits. Cette situation a changé le 9 août 1999, lors de la présentation du premier recueil de directives applicables à la documentation et aux enquêtes sur la torture, rédigé par une douzaine d'experts, le *Manuel sur les moyens d'enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, (le « Protocole d'Istanbul »).

Le Protocole d'Istanbul est le fruit de trois ans d'études, de recherches et de travaux de rédaction menés par plus de 75 médecins, médecins légistes, psychologues, observateurs des droits de l'homme et juristes appartenant à 40 organisations et institutions réparties sur 15 pays différents. Le projet lancé et coordonné par le docteur Vincent Iacopino, membre de Médecins pour les droits de l'homme, a été élaboré en mars 1996, à la suite d'un colloque international sur la médecine et les droits de l'homme organisé par l'Association des médecins de Turquie au départe-

ment de médecine légale de la faculté de médecine de l'Université de Cukurova à Adana (Turquie). La phase d'élaboration du *Manuel* s'est achevée avec la mise au point du document sous sa forme définitive lors d'une réunion qui s'est tenue en mars 1999 à Istanbul. Les méthodes décrites pour l'établissement de la documentation sont également applicables à d'autres domaines tels que les enquêtes et les missions d'observation sur les droits de l'homme, l'étude des dossiers de réfugiés demandeurs d'asile politique, la défense de personnes ayant « avoué » un crime ou un délit sous la torture et l'évaluation des soins à apporter aux victimes de la torture. Le *Manuel* sert également de référence internationale aux professionnels de santé et juges chargés de dossiers de professionnels de santé contraints d'ignorer ou de déformer la réalité d'actes de tortures ou de falsifier les preuves.

Le Protocole d'Istanbul présente également des normes minimales d'adhésion des États pour garantir l'établissement de la réalité des faits de torture dans ses « Principes relatifs à la documentation efficace de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », document soumis à l'examen de l'Assemblée générale. La publication officielle du *Manuel* par l'ONU est attendue en 2000. Pour l'heure, on peut se procurer sur Internet une version électronique du document présenté à l'ONU (<<http://www.phrusa.org>>, <<http://www.hrft.org.tr>> et <<http://www.tihv.org.tr>>).

Les représentants de l'ONU ayant participé à la conférence finale consacrée à la mise au point du protocole étaient les suivants : Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; M. Nigel Rodley, Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture; M. Alessio Bruni, Secrétaire du Comité contre la torture; M. Daniel Premont, Secrétaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture; M. David Weissbrodt, membre de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

### **Mission de médecine légale pour les tribunaux pénaux internationaux**

Entre 1995 et 1998, Médecins pour les droits de l'homme a mis des experts en médecine légale à la disposition du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. En décembre 1994, à la demande du Procureur, M. Richard J. Goldstone, l'organisation a dirigé à La Haye un séminaire de formation destiné au personnel du Tribunal. Les deux journées du stage étaient consacrées à l'enquête médico-légale menée dans le cadre de crimes de guerre et aux aspects psychologiques et sociologiques de l'assistance aux victimes de viol ou de torture. Les experts de l'association ont pris part en décembre 1995, puis en janvier et en mars 1996, aux visites préliminaires d'évaluation des charniers en Bosnie. À la demande du Tribunal, d'importantes équipes de nationalités diverses ont été déployées pour l'exhumation et l'examen systématiques des dépouilles des charniers de Bosnie, Croatie et Republika Srpska entre juillet et novembre 1996, y compris les importants sites des massacres de Srebrenica. Une équipe de Médecins pour les droits de l'homme est également retournée en septembre 1996 sur le site de Vakovar (Croatie) pour y terminer l'exhumation du charnier. En 1997, l'association a constitué une base de données sur les personnes portées disparues et mis au point en Bosnie un programme de formation en médecine légale dans le cadre de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les autorités locales pour l'exhumation et l'identification des dépouilles.

Depuis la création du Tribunal pour le Rwanda, l'association a dépêché des équipes d'investigation technique et scientifique au Rwanda pour aider à recueillir des preuves de crimes de guerre, en dressant la carte de charniers qui renferment des centaines de milliers de corps d'hommes, de femmes et d'enfants massacrés entre début avril et la mi-juillet 1994 par les extrémistes gouvernementaux. En janvier et février 1996, une équipe de 16 archéologues, médecins légistes et techniciens d'analyse médico-légale de provenances diverses (États-Unis d'Amérique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Guatemala et Écosse) a procédé à l'exhumation et à l'analyse médico-légale de 500 dépouilles découvertes dans un charnier de la paroisse de Kibuye (Rwanda occidental); au mois de juin suivant, une seconde équipe est retournée au Rwanda pour exhumer des corps enterrés en plusieurs endroits de la capitale, Kigali – deux expéditions de Médecins pour les droits de l'homme qui ont permis de rassembler des preuves capitales pour l'instruction de dossiers de criminels de guerre. Plus de 450 dépouilles extraites du charnier de Kibuye ont été analysées, dont une bonne moitié étaient des corps de nourrissons, d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans. Les causes des décès étaient majoritairement des coups de machette et des traumatismes dus à des coups violents portés à la tête. Des survivants venus se présenter pour tenter d'identifier les vêtements de leurs proches ont apporté de nouveaux témoignages sur les crimes commis. Le docteur William Haglund, membre de l'association, a témoigné dans le cadre de plusieurs affaires devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha (Tanzanie).

Le juge Richard Goldstone, Procureur du Tribunal, souhaitant exprimer sa reconnaissance pour l'action menée par l'association, a écrit en ces termes à Médecins pour les droits de l'homme : « Je tiens à vous remercier pour le travail remarquable effectué par votre équipe de Médecins pour les droits de l'homme. Vous faites preuve d'une compétence inégalée dans ce domaine, et les exhumations – décisives pour l'instruction – auxquelles vous avez procédé n'auraient pu être envisagées sans votre concours ». Les fonds nécessaires à ces opérations ont été apportés, entre autres, par le Programme des Nations Unies pour le développement.

### **Charniers en Afghanistan**

Début décembre 1997, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé à l'association de dépêcher sans délai un expert légiste en Afghanistan pour se joindre à une équipe de l'ONU en train d'enquêter sur des charniers près de Mazâr-e Sharif. Le docteur Mark Skinner, anthropologue criminaliste légiste chevronné (Vancouver), a été désigné à cet effet. La découverte de plusieurs charniers et de dépouilles au fond de puits, vraisemblablement les corps de victimes d'exécutions sommaires, a suscité une vive émotion tant à l'ONU que dans la presse. Le docteur Skinner a, depuis lors, déposé son rapport au Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

### **Charniers en Somalie**

En décembre 1997, à la demande du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'association a dépêché dans le nord de la Somalie deux anthropologues criminalistes, dont le docteur William Haglund, responsable du programme international d'expertise médico-légale de Médecins pour les droits de l'homme. La mission avait pour objet l'évaluation préliminaire d'un immense charnier à ciel ouvert contenant vraisemblablement les corps des victimes de massacres perpétrés par les forces de l'ancien président somalien Siad Barré. Le rapport établi pour le Centre

des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève recommandait plusieurs solutions pour la récupération des dépouilles, l'analyse médico-légale et la formation d'enquêteurs somaliens. L'ONU a publié un rapport sur l'enquête médico-légale menée en 1999, intitulé « Évaluation préliminaire de charniers situés près de Hargeisa (Somalie) » (E/CN.4/1999/103/Add.1).

### **Consultations sur l'aide humanitaire à l'Afghanistan**

M. Holly Burkhalter, Directeur des relations publiques de l'association, a pris part à une réunion qui s'est tenue le 21 août 1998, à New York, sur l'invitation du Département des affaires humanitaires et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, pour débattre des droits de l'homme et de l'aide humanitaire à l'Afghanistan. L'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies étaient également représentés. Médecins pour les droits de l'homme a mené une enquête approfondie sur les violations des droits des femmes et les menaces portées à la santé des femmes par le régime des Taliban.

### **Promotion de la Déclaration universelle des droits de l'homme**

En 1998, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'association a lancé une campagne de sensibilisation des professionnels de la santé au contenu de la Déclaration et à ses rapports avec la santé au niveau mondial. Une brochure intitulée « Forging the Link » (établir le lien) a alors été très largement diffusée par l'association, qui a par ailleurs publié un article consacré à la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le *Journal of the American Medical Association* et organisé un certain nombre de manifestations dans les facultés de médecine et les écoles de santé publique. Deux membres de Médecins pour les droits de l'homme, Mme Susannah Sirkin, Directrice adjointe, et le docteur Vincent Iacopino, Consultant médical principal, sont les coauteurs d'un chapitre de l'ouvrage publié sous les auspices de l'ONU et intitulé « *The Universal Declaration of Human Rights : Fifty Years and Beyond* », et ont pris la parole lors d'une cérémonie organisée pour le lancement du livre au Siège de l'ONU à New York.

### **Mines terrestres**

Membre fondateur de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Médecins pour les droits de l'homme a pris part aux cérémonies de signature à Ottawa ainsi qu'aux conférences ultérieures réunissant organisations non gouvernementales, gouvernements et organismes de l'ONU.

## **9. Fraternité des prisons internationale**

### **Statut consultatif spécial octroyé en 1983**

Fraternité des prisons internationale est une association bénévole, regroupant les organisations nationales affiliées de 88 pays, qui s'occupe de nombreuses questions relevant de la justice pénale et travaille en collaboration avec ses organisations affiliées pour promouvoir la participation à la justice pénale. Fraternité des prisons internationale offre un cadre au niveau mondial pour l'examen de certaines questions et contribue à sensibiliser l'opinion en matière de criminalité et de traitement des délinquants.

L'Association est gérée par un conseil d'administration international reflétant la diversité de ses membres – animateurs de communauté, agents des services de justice pénale et citoyens engagés.

L'Association porte un grand intérêt aux activités de l'ONU concernant la criminalité et le traitement des délinquants; les droits de l'homme; les femmes, les enfants et la famille; les secours et le développement; et la paix.

### **Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires**

Fraternité des prisons internationale a participé activement aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires en tant que membre de l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale (New York). Le Vice-Président et le Responsable des Initiatives en matière de justice de l'Association ont pris une part active aux réunions ordinaires de l'Alliance et, en 1995, le Responsable de l'Association pour les Initiatives en matière de justice a présidé l'Alliance pendant une partie de l'année. De 1995 à 1998, Fraternité des prisons internationale a offert un soutien administratif à l'Alliance en diffusant les minutes et les déclarations au nom de son secrétaire exécutif. Le Vice-Président de l'Association et le Responsable des Initiatives en matière de justice ont participé au Groupe de travail sur la justice réparatrice et en ont présidé le Comité de rédaction.

Fraternité des prisons internationale a envoyé six délégués au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Le Caire, 28 avril-8 mai 1995). Elle a organisé des réunions parallèles sur la justice réparatrice, le traitement et le transfert des détenus étrangers, et la participation communautaire à l'exécution des peines.

Le Vice-Président et les représentants de l'Association ont participé aux septième et huitième sessions de la Commission sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et sont intervenus pour demander l'inscription de la question de la justice réparatrice à l'ordre du jour du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

## **Coopération avec les programmes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies**

Les représentants de Fraternité des prisons internationale poursuivent leurs consultations avec les représentants de l'OMS et du PNUD sur le problème de la tuberculose dans les prisons d'Europe orientale et les mesures qui pourraient être prises pour y remédier.

L'Association continue d'informer ses dirigeants et ses membres sur l'ONU et de les encourager à soutenir ses activités. Elle a deux représentants au Siège de l'Organisation à New York, ainsi qu'à Genève et Vienne. Elle a aussi des représentants au siège des commissions économiques régionales des Nations Unies. Des informations sur les activités de l'ONU sont régulièrement transmises aux organisations affiliées dans chaque pays et diffusées dans les différentes publications de Fraternité des prisons internationale.

### **Autres activités pertinentes**

Des rapports écrits et oraux sur les activités de l'ONU et le rôle de l'Association sont régulièrement inclus dans l'ordre du jour des réunions internationales et régionales de Fraternité des prisons internationale. Les ateliers organisés dans le cadre du Congrès international triennal de l'Association (Washington, automne 1995) et de la réunion du Conseil international (Manille, automne 1997), ont centré l'attention sur les activités et les normes de l'ONU concernant les droits de l'homme, les solutions autres que la détention, le soutien aux victimes, le dédommagement des victimes, le traitement des délinquants, la participation communautaire à l'exécution des peines et la justice réparatrice.

L'Association a réimprimé à ses frais et distribué à ses membres les versions anglaise, chinoise, espagnole, française et russe, du Recueil des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.



## 10. SOS Drogue International

### Statut consultatif spécial accordé en 1995

À travers le développement de ses activités, SOS Drogue International s'est forgée un certain nombre de représentations relatives au monde de la toxicomanie. Ainsi, l'Association revendique le plein respect des droits de l'utilisateur de drogues, conformément à la Déclaration de Lisbonne de 1992, qui définit notamment le toxicomane comme « un citoyen à part entière, avec ses droits et ses devoirs ». Les projets thérapeutiques des établissements de soin ainsi que les objectifs et les pratiques professionnelles doivent donc viser à rendre au toxicomane son autonomie, sa capacité à faire des choix. SOS Drogue International insiste par ailleurs, depuis sa création, sur la nécessité de proposer des systèmes de soins diversifiés. Au-delà de l'accompagnement, des impératifs toujours plus actuels doivent être pris en considération. Tendre à permettre au toxicomane de rompre avec sa dépendance est à la fois pertinent et insuffisant. Il faut, d'une part lui assurer des conditions de vie décentes (réduction des risques, hébergement d'urgence, prise en charge sanitaire) et d'autre part, rompre la spirale de l'exclusion par l'insertion et la formation. La prévention et l'information constituent également l'un des objectifs poursuivis par l'Association. SOS Drogue International a pris soin de ne rien entreprendre de manière isolée, sans concertation, mais d'agir en parfaite collaboration avec les ministères concernés, les autorités locales et les plus grands spécialistes du problème (médecins, psychologues et sociologues). Parallèlement, l'Association a toujours souhaité faciliter les contacts entre ces scientifiques de discipline diverses, afin que la confrontation des idées aboutisse à une réflexion commune et constructive. SOS Drogue International s'est structurée progressivement pour constituer aujourd'hui l'association d'aide et de soins aux toxicomanes la plus importante de France. Elle est désormais présente dans 18 départements et emploie 400 salariés.

### Activité internationale : développement d'actions de coopération

Dès sa création, SOS Drogue International a voulu développer une véritable activité internationale, visant non seulement un échange d'expériences et un enrichissement des connaissances, mais aussi la création d'un réel réseau de partenaires individuels, associatifs ou institutionnels, afin de faire face à un problème dont l'étendue et la gravité dépassent les frontières. Ainsi, depuis plusieurs années, la compétence de l'Association a aussi été appréciée à l'étranger, lors de sa participation à la création de différents centres spécialisés en Europe et en Amérique du Sud, par exemple.

Depuis 1995, des programmes de coopération bilatérale sont mis en oeuvre au Maroc, au Liban, en Jordanie, en Argentine, en Macédoine et en Inde. Ces actions de coopération sont possibles grâce à la confiance accordée à l'Association par les organismes bailleurs de fonds : principalement le Ministère français des affaires étrangères et la Commission européenne. Ainsi au Maroc, SOS Drogue International collabore depuis 1995 avec l'hôpital universitaire psychiatrique Ar Razi de Salé. Les actions ont porté sur : l'accueil en France de stagiaires en formation spécialisée en toxicomanie de deux mois; la réalisation de séminaires de formation à Rabat-Salé; l'accueil en France des responsables de l'hôpital Ar Razi pour des missions d'information et de contacts avec les autorités françaises; la mise en place d'une formation, d'un matériel et d'un dispositif en liaison avec la base de données fran-

çaise « Toxibase » pour créer une base de données marocaines sur les drogues et la toxicomanie; et la réalisation de séminaires de réflexion sur la prévention de la toxicomanie avec les fonctionnaires des Ministères composant la Commission nationale des stupéfiants du Royaume du Maroc.

Ces actions s'inscrivent dans l'aide apportée sur le plan technique à l'ouverture, en 1998, du Centre national de recherche et de prévention en toxicomanies, situé dans les locaux de l'hôpital d'Ar Razi à Rabat-Salé, et première structure de ce type dans le Maghreb.

Toujours au Maroc, en 1998, débutera une coopération avec le Ministère de la santé publique, qui visera la réalisation d'un programme d'action, de soins et de prévention en toxicomanies dans la région de Tanger-Tétouan. Les objectifs sont de quatre ordres : créer un centre d'accueil pour les toxicomanes; améliorer les soins aux toxicomanes (stages, séminaires); développer la prévention primaire et secondaire des toxicomanies (séminaires); et réaliser des enquêtes locales sur la connaissance des problèmes de toxicomanies.

Cet important projet de coopération s'étendra sur une période de trois années. Il est financé par la Commission de l'Union européenne, le Ministère français des affaires étrangères, le Ministère de la santé publique du Royaume du Maroc et SOS Drogue International.

Au Liban, en association avec l'Association Soins infirmiers et développement communautaire (SIDC), un projet de Centre d'accueil, de soins, de réinsertion et d'orientation sociale des toxicomanes est en cours. Les objectifs sont les suivants : prévention de la toxicomanie et réduction des risques; accueil et orientation des usagers de drogue avant la cure; accompagnement du toxicomane en postcure et aide à sa réintégration familiale, sociale et professionnelle; constitution d'une base de données sur la toxicomanie à partir d'études de terrain et réalisation d'études permettant de comprendre et d'expliquer les phénomènes de drogues et de toxicomanies.

Pour y parvenir, outre l'ouverture du Centre et l'achat de matériel (dont un minibus pour mener des actions de prévention dans les quartiers), des séminaires de formation seront organisés à Beyrouth sur les thèmes : « Toxicomanie et travail de rue » et « Réduction des risques ». Des stages d'études spécialisées de deux mois et demi, en France, sont également prévus.

En Jordanie, un projet d'assistance en vue de l'élaboration d'un plan directeur national de lutte contre l'abus des drogues sera mis en oeuvre en 1998. Il s'agit d'aider à définir l'orientation de la politique jordanienne de prévention et de lutte contre l'abus des drogues, en traçant les lignes directrices d'une action nationale équilibrée entre répressions, prévention et soins, et en coordonnant l'action des diverses structures impliquées sur le terrain.

En Macédoine, SOS Drogue International est en discussion avec l'Association « Doverba » sur le programme suivant : création d'un centre d'information et de recherche sur la drogue et la toxicomanie; mise au point, réalisation et exploitation d'enquêtes permettant une meilleure connaissance de la situation de la toxicomanie en Macédoine; mise en place d'activités de formation pour différentes catégories de professionnels (travailleurs sociaux, médecins, enseignants, etc.) et de stagiaires; accueil en France pour des formations spécialisées en toxicomanies et organisation de séminaires en Macédoine; aide à la réflexion sur l'harmonisation de la législation macédonienne en matière de toxicomanie, qui se traduira par l'envoi d'une mission

spécialisée d'experts permettant un travail d'analyse et de réflexion avec les Macédoniens.

En Argentine, SOS Drogue International collabore avec l'Institut interdisciplinaire d'investigation et d'assistance à l'élaboration d'un programme de recherches cliniques des disciplines sociales et comportementales, visant à établir un réseau d'échange et de publications pour approfondir les études et les recherches sur la toxicomanie.

Enfin, en Inde, l'Association est partenaire du National Addiction Research Centre pour un projet de mise en place d'une clinique mobile de premiers soins et de prévention des toxicomanies pour les enfants des rues de Bombay.

### **Autres activités internationales**

Indépendamment de la participation active des membres de ses équipes à différents séminaires, l'Association SOS Drogue International a organisé des colloques internationaux, scientifiques et pluridisciplinaires à l'UNESCO, à Paris, en 1986 et 1994. Les actes de ce dernier colloque ont fait l'objet d'une publication en langues française et anglaise. Son action et sa réflexion dans le domaine de la coopération internationale s'appuient en partie sur son conseil scientifique, présidé par le professeur Claude Olievenstein, et actuellement composé de 22 membres de 16 pays différents. L'Association participe régulièrement aux réunions préparatoires et aux séances plénières de la Commission des stupéfiants à Vienne.

Par ailleurs, SOS Drogue International est membre du Comité des ONG sur les stupéfiants (Vienne) et participe à ses réunions de réflexion. Elle est agréée comme association intervenante auprès de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

### **Participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à son statut consultatif spécial auprès du Conseil, l'Association SOS Drogue International a pu participer à plusieurs activités de l'Organisation des Nations Unies :

#### **1996**

Envoi d'une délégation et participation à la trente-neuvième session de la Commission des stupéfiants (Vienne, 16-25 avril 1996)

#### **1997**

Envoi d'une délégation et participation à la quarantième session de la Commission des stupéfiants (Vienne, 17-20 mars 1997)

Envoi d'une délégation et participation aux réunions de préparation de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes (Vienne, 12-17 octobre 1997; 2-5 décembre 1997)

**1998**

Envoi d'une délégation et participation à la quarante et unième session de la Commission des stupéfiants (Vienne, 11-13 mars 1998)

Envoi d'une délégation et participation au segment spécial de préparation de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Vienne, 16-20 mars 1998)

Envoi d'une délégation et participation à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, 8-10 juin 1998)

Participation au groupe de travail intergouvernemental réuni à la Commission des stupéfiants et visant la préparation de la prochaine session (Vienne, 14-16 décembre 1998)

**1999**

Envoi d'une délégation et participation à la quarante-deuxième session de la Commission des stupéfiants (Vienne, 16-25 mars 1999), à l'occasion de laquelle la délégation marocaine a remercié l'Association SOS Drogue International pour ses actions de coopération dans le pays.

**Autres participations aux activités de l'ONU**

Des membres de l'Association et des responsables de structure de SOS Drogue International ont assisté à plusieurs conférences coorganisées par des instances des Nations Unies.

**1997**

Huitième Conférence internationale sur la réduction des risques liés aux drogues, coparrainée par ONUSIDA (Paris, 23-27 mars 1997)

**1998**

Douzième Congrès mondial du sida, coorganisé par ONUSIDA (Genève, 28 juin-3 juillet 1998); missions d'assistance à la Jordanie en vue de la mise en place d'un plan directeur national de lutte contre les drogues, financé par la Commission des communautés européennes.

## 11. Alliance internationale Sainte-Jeanne d'Arc

### Statut consultatif spécial octroyé en 1971

#### Objectifs

Notre Alliance, fondée à Londres en 1911, a pour objectif la reconnaissance de l'égalité concrète de droits entre femmes et hommes dans tous les domaines et dans tous les continents. Elle est la seule organisation catholique féministe reconnue à la fois à l'ONU et au Vatican (membre associé de la Conférence des organisations internationales catholiques). Elle occupe donc une place cruciale pour la promotion féminine dans le monde. Au cours de ces 20 dernières années, la militance féministe s'est fort affaiblie en Europe, comme partout où les lois civiles ont été considérablement améliorées. D'autre part, l'absence de tout progrès dans le domaine ecclésiastique catholique a détourné bien des féministes des institutions catholiques. Malgré nos difficultés de recrutement et notre affaiblissement numérique, nous avons toujours gardé notre franc-parler dans ce domaine brûlant où nous avons acquis une expérience reconnue.

Les besoins de défense et de promotion des femmes dans de nombreux pays du Sud nous ont poussées à nous tourner plus spécialement vers ces pays. Dans la mesure de nos moyens, depuis 1993, nous y diffusons gratuitement notre nouvelle revue trimestrielle : *Terre des Femmes. Sociétés et Religions. Nouvelles Internationales*, surtout en Afrique subsaharienne. Elle apporte des informations sur les progrès, obstacles et initiatives concernant les droits civils, personnels et familiaux des femmes dans chaque continent et dans chaque religion. Notre action la plus efficace aujourd'hui passe bien par cette revue et les contacts qu'elle permet. L'arrivée d'Internet nous ouvre de nouvelles perspectives et moyens d'action.

#### Participation aux réunions de l'Organisation des Nations Unies

a) Conférence mondiale sur les femmes. Quatre de nos déléguées y ont participé, et ont aussi pris part au Forum « parallèle » des femmes et des ONG à Huairou. Participation active au carrefour sur les mutilations génitales féminines;

b) Consultation préparatoire des ONG à la Conférence mondiale sur les femmes (Vienne, mars 1993). Notre déléguée à Vienne y a participé et, après divers contacts oraux là-bas, a écrit au Conseil mondial des Églises à Genève, pour qu'il organise au Forum des ONG à Beijing un centre pluraliste « Femmes et Religions ». Cela fut réalisé à Huairou, où un centre « Femmes croyantes parlent ensemble » a été créé;

c) Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, (Paris, UNESCO, 30 et 31 mai 1995). Journées de travail préparatoires à la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes : Pour une « Plate-forme Plus ». Notre association y avait été invitée; notre présidente de section française a pris part à la rédaction du document commun « Plate-forme Plus » que nous avons signé;

d) Colloque de l'International Women's Rights Action Watch (IWRAP) sur les « Droits familiaux des femmes » (Centre de l'ONU, Vienne, janvier 1993). Participation de notre déléguée à Vienne et publication d'un compte rendu de cette réunion;

e) Conférence des ONG à l'ONU (New York, septembre 1997). Notre présidente internationale y a pris part;

f) Formation. Notre Alliance a envoyé une de nos membres citoyenne de la République démocratique du Congo, sociologue, qui a travaillé comme « agent de développement rural » dans diverses provinces de son pays, à deux sessions de formation aux réalités internationales, organisées à l'intention des délégués d'ONG auprès des organes de l'Organisation des Nations Unies par le Centre catholique international de Genève (1994 et 1995).

## **Efforts de promotion des résolutions de l'Organisation des Nations Unies**

### **Convention pour l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes**

Absolument toutes nos activités et tous nos écrits soutiennent cette convention et en réclament l'application concrète dans tous les domaines. Notre revue relate régulièrement les atteintes, obstacles, initiatives et progrès constatés dans chaque État. Au niveau national, notre section américaine, et spécialement dans l'État du Missouri, a lutté pour la ratification gouvernementale de cette convention. Pour les États qui élaborent une nouvelle constitution, en Afrique, par exemple, nos revues expliquent les stratégies les plus efficaces pour obtenir l'inclusion du principe de l'égalité de droits entre femmes et hommes. Nous veillons à ce que les organismes religieux, spécialement catholiques, dans les domaines éducatifs et sociaux, luttent contre les préjugés traditionnels qui interdisent aux femmes l'accès normal au savoir, à l'avoir et au pouvoir. Critique, par exemple, du document « La faim dans le monde », du Conseil pontifical « *Cor Unum* » à la FAO (Rome, octobre 1996), document qui loue la contribution des femmes des pays pauvres au développement mais veut y préserver les structures traditionnelles pour la condition féminine. En préparation au Synode des évêques d'Asie (Rome, avril-mai 1998), nous avons félicité la Conférence épiscopale du Japon qui avait réclamé qu'on y aborde sérieusement le grave problème de la condition des femmes en Asie, et que des femmes soient invitées à y participer. Cinq requêtes spécifiques ont été adressées par notre Alliance à l'intention des évêques d'Asie, au Japon, aux Philippines et au Moyen-Orient. L'agence catholique de presse ADISTA (Rome) a diffusé, au début du Synode, ces requêtes dans toutes les institutions catholiques romaines qui hébergeaient alors les évêques d'Asie.

### **Convention pour l'élimination de l'exploitation de la prostitution d'autrui et du trafic des êtres humains**

Nous continuons à réclamer au Saint-Siège l'adhésion à cette convention entre autres par notre requête officielle aux évêques d'Asie, réunis à Rome pour le Synode d'Asie. Cette requête, rappelant la non-adhésion du Saint-Siège à la Convention, et les ravages du trafic sexuel international en Asie du Sud-Est, fut largement diffusée dans le monde catholique par les agences de presse catholiques ADISTA (Rome) et CIP (Bruxelles). Ceci continue l'effort direct (et infructueux) entrepris dans ce sens par notre Alliance auprès du Saint-Siège en 1981, à la suggestion du Président de la Fédération abolitionniste internationale. Nous avons déjà publié une étude critique sur l'Église catholique face au proxénétisme.

Continuation de la collaboration avec la Fédération abolitionniste internationale pour diffuser leurs mises en garde, ainsi que celles de la Fédération de la Ligue des droits de l'homme, et celles des Mouvements du nid, contre toute réglementation de la profession de prostituée telle qu'elle est proposée maintenant au niveau européen, entre autres par les Pays-Bas. Cette réglementation aboutit à la légalisation et à l'encouragement du proxénétisme. Nombreux articles dans nos revues sur les drames du trafic sexuel international.

### **Déclaration universelle des droits de l'homme**

Lutte contre les mutilations génitales féminines, continuelle depuis notre premier rapport prononcé à ce sujet, en 1952. Malgré tous nos efforts, l'Église romaine, contrairement aux Églises luthérienne et orthodoxe d'Éthiopie, n'a jamais condamné explicitement ces mutilations pratiquées sur tant d'Africaines, y compris sur des milliers de fillettes catholiques. En préparation au Synode des évêques d'Afrique (mars 1994), nous avons adressé à un grand nombre d'évêques d'Afrique une requête détaillée à ce sujet. Sans résultat direct : on n'en a pas parlé au Synode. Mais nos articles sur le silence catholique à ce sujet ont été mentionnés et partiellement repris dans une grande revue catholique française, et deux mois après, en 1997, quelques résultats concrets très discrets sont apparus du côté de Rome.

En préparation d'un projet de loi belge contre les abus sexuels sur des mineurs, nous avons soutenu la proposition de la Commission gouvernementale d'inclure un article condamnant des mutilations génitales féminines faites sur des mineures en Belgique. Nous avons ensuite diffusé dans la presse notre déception (juillet 1997) quand, pour finir, cet article a été supprimé et qu'aucun plan de prévention et d'éducation n'a été proposé. Étant donné le tout nouveau Gouvernement et le nouveau Parlement (1999), nous reviendrons à la charge.

Prix de l'UNESCO 1992, pour l'enseignement des droits humains. Nous avons présenté la candidature de l'Institute of Women's Law de l'Université d'Oslo qui, en collaboration avec le Département de droit privé de l'Université du Zimbabwe à Harare et grâce à l'aide financière de NORAD (Gouvernement norvégien) avait organisé, en 1987, un cours de troisième cycle de droit des femmes pour juristes africains, qui s'est complété d'un cours de maîtrise, puis d'un cours de doctorat dans cette spécialité. L'exemple a fait tache d'huile dans neuf pays du Sud-Est africain, avec des résultats concrets énormes jusqu'à la « base » de la population, pour la justice et le développement social. Notre information et notre dossier sur ce sujet inciteront peut-être certaines universités francophones à lancer une initiative semblable dans les pays francophones d'Afrique.

Population, démographie, aide à la planification familiale. Nous avons longuement critiqué la position du Vatican face à ces problèmes et, en particulier, en préparation à la Conférence mondiale sur la population et le développement (1994). Nous dénonçons l'obscurantisme romain face au problème démographique, l'obstruction systématique du Saint-Siège à la Conférence préparatoire de New York (avril 1994), par ses 147 objections de terminologie au texte proposé, et surtout son interdiction de toute contraception, en dépit des avis opposés des experts convoqués par le pape Paul VI pour étudier la question. Ces problèmes reviennent régulièrement dans tous les numéros de notre revue. Leur incidence pratique pour la santé et la vie des femmes et pour l'avenir de l'humanité nous paraît extrêmement grave.

Conférence sur les cours d'éducation aux droits des femmes à l'usage des populations africaines rurales, donnée par le professeur de droit, Charles Ntampaka (Rwanda), membre de notre association, qui avait établi et organisé ces cours à trois niveaux différents, dans son pays et qui a fait l'exposé de sa méthode, à l'occasion de notre assemblée générale de 1997.

## **Conclusion**

Notre combat féministe catholique est rude, mais passionnant. Malgré notre grande faiblesse actuelle, nous savons que nos efforts, aussi limités qu'ils soient par la force des choses, sont importants dans certains milieux. Nous avons confiance que les petites graines d'informations que nous semons par nos écrits, un peu au hasard, germeront un jour, ici ou là, dans quelque endroit du monde et porteront du fruit pour la justice, et le développement harmonieux de l'humanité. Nous avons grand besoin de garder notre statut à l'Organisation des Nations Unies pour la survie et le développement de notre action, actuellement difficilement remplaçable dans notre secteur spécialisé.



## 12. Institute for Women, Law and Development International\*

### Statut consultatif octroyé en 1995

L'Institute for Women, Law and Development International, organisation non gouvernementale dont le but est de protéger et de promouvoir les droits des femmes partout dans le monde, travaille en collaboration avec des chercheurs, des défenseurs des droits des femmes, des activistes et des observateurs du monde entier pour identifier les obstacles juridiques, culturels et économiques qui privent les femmes de l'exercice de leurs droits fondamentaux; mettre au point des stratégies activistes; et permettre aux associations féminines de défendre, tant au niveau international que national, des politiques qui reconnaissent et protègent les droits des femmes. L'Institut a fait oeuvre de précurseur en aidant les femmes à acquérir des connaissances juridiques de base et joue un rôle de premier plan dans la promotion de leurs droits fondamentaux. Aujourd'hui, par ses efforts visant à renforcer les capacités et ses initiatives en vue de poursuivre des activités de recherche conjointes et interdisciplinaires, il continue d'aider les femmes du monde entier à acquérir les compétences, les outils et les capacités requises pour exercer effectivement leurs droits. L'Institut est présent sur plusieurs fronts et participe activement au mouvement mondial de défense des droits des femmes. Parmi les projets qu'il a menés à bien, on mentionnera les exemples suivants :

a) Organisation de plusieurs réunions internationales et régionales qui ont permis d'établir des objectifs précis et au cours desquelles il a été demandé à des femmes de premier plan du monde entier, d'élaborer des stratégies visant à promouvoir et défendre les droits des femmes;

b) Création d'organisations régionales indépendantes de défense des droits des femmes en Asie, en Afrique et en Amérique latine, dont le rôle prépondérant en matière de défense des droits des femmes, tant au niveau local qu'à l'échelle internationale, est aujourd'hui reconnu;

c) Lancement et exécution de projets novateurs de recherche participative sur les droits des femmes, la violence à l'égard des femmes, l'acquisition de connaissances juridiques élémentaires, l'apprentissage des droits de l'homme et les droits économiques, entre autres thèmes; ces projets ont posé les fondements d'une meilleure compréhension et d'une reconnaissance plus large des droits des femmes à l'échelle mondiale;

d) Mise au point et diffusion de cadres d'orientation novateurs et pratiques, de guides pratiques, d'études de cas, de fiches et d'autres outils de défense des droits des femmes, parmi lesquels le manuel *Women's Human Rights Step by Step*.

Des exemplaires des publications de l'Institut citées dans ce rapport sont également joints à ce document. Entre 1995 et 1998, l'Institut a concentré son action sur le renforcement des capacités des ONG féminines et s'est efforcé, à cette fin, d'identifier les problèmes et développer des stratégies; il a également poursuivi des activités de renforcement des capacités, de plaidoyer et d'organisation. Il a participé activement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, mené des recherches pour le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la question de la vio-

---

\* Précédemment Institute for Women, Law and Development.

lence contre les femmes et pour le Rapport mondial sur le développement humain, publié par le PNUD.

## Activités

### 1995

En 1995, l'Institut a concentré ses efforts sur la préparation de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, et sa participation à cette réunion. Il a conseillé le Forum des ONG concernant les activités à entreprendre et a participé au Forum ainsi qu'à la conférence elle-même. En mai 1995, l'Institut a publié un ouvrage intitulé *A Women's Rights Agenda for the 90's and Beyond* en arabe, chinois, espagnol, français et russe; cette publication qui est l'aboutissement d'un projet qui a mobilisé plus de 120 défenseurs des droits des femmes dans le monde entier et comprend des recommandations à l'intention de l'ONU, des États et des ONG, a été utilisé par de nombreux groupes pour préparer leur participation à la Conférence et au Forum des ONG. À l'occasion du Forum, l'Institut a publié un ouvrage intitulé *From Basic Needs to Basic Rights: Women's Claim to Human Rights*. Cette compilation d'études et de monographies constitue un échantillon représentatif des courants de pensée et du militantisme au sein du mouvement de défense des droits des femmes sur diverses questions cruciales. Lors du Forum, l'Institut a également coordonné un atelier sur la promotion des droits des femmes, à l'intention des jeunes dirigeants d'ONG.

À l'invitation du Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la question de la violence contre les femmes, l'Institut a effectué une étude sur les lois et les pratiques en matière de violence domestique à travers le monde. L'Institut a parrainé, en collaboration avec le Rapporteur spécial, une table ronde lors du Forum des ONG pour faire connaître les résultats de ces recherches.

En 1995, l'Institut a été chargé par le PNUD de procéder à une étude comparée des discriminations juridiques à l'encontre des femmes dans le monde entier, afin d'inclure cette étude dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1995.

### 1996

En 1996, l'Institute for Women, Law and Development a pris le nom de Women, Law and Development International pour mieux refléter le caractère international de ses activités.

En 1996, l'Institut a publié et distribué un ouvrage intitulé *State Response to Domestic Violence: Current Status and Needed Improvements* qui constitue une source d'information pour les gouvernements et les ONG. Cette publication, traduite en espagnol, en russe et en ukrainien, décrit succinctement les instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme qui encouragent l'adoption d'une législation relative à la violence familiale et propose un modèle pour l'élaboration d'une telle législation. Le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la question de la violence contre les femmes a présenté les résultats des recherches menées par l'Institut sur la violence domestique à la Commission des droits de l'homme, lors de sa session de 1996. L'Institut s'est alors engagé à effectuer, à la demande du Rapporteur spécial, une étude mondiale sur les réponses juridiques au problème du viol.

En 1996 également, l'Institut a invoqué son statut consultatif auprès de l'ONU pour soutenir la prorogation du mandat du Rapporteur spécial. À cette fin, il a établi une stratégie de soutien actif et un représentant de l'Institut a assisté aux réunions de 1996 de la Commission de la condition de la femme à New York, afin de persuader les fonctionnaires compétents de soutenir la prorogation du mandat.

### 1997

En 1997, l'Institut a achevé l'étude intitulée *State Response to Rape*, établie à l'intention du Rapporteur spécial, fondée sur un examen des législations appliquées, à l'échelle mondiale, en matière de lutte contre le viol. Un de ses représentants a présenté cette étude devant la Commission des droits de l'homme et a fait une déclaration orale pour indiquer les améliorations juridiques, politiques et pratiques à apporter dans ce domaine. L'Institut a également insisté pour que des résolutions énergiques soient adoptées sur ce sujet et que le mandat du Rapporteur spécial soit prorogé pour trois années supplémentaires. En juillet, l'Institut a publié un ouvrage intitulé *Women's Human Rights Step by Step: A Practical Guide to Using International Human Rights Law and Mechanisms to Defend Women's Human Rights*. Ce manuel décrit, dans un style clair et concret, les concepts et le contenu de la législation des droits de l'homme et son application aux femmes. Conçu comme un guide de référence sur l'application, aux niveaux national, régional et international, des stratégies et des mécanismes définis par l'ONU en matière de droits de l'homme, ce manuel explique pourquoi et comment utiliser ces stratégies pour promouvoir et défendre les droits des femmes. L'Institut a établi des documents de référence pour le rapport du Rapporteur spécial en mettant l'accent sur la violence contre les femmes dans les situations de conflit armé et en insistant plus particulièrement sur le cas des femmes réfugiées ou déplacées.

### 1998

En 1998, l'Institut a lancé le projet Human Rights Advanced Leadership Training for Women. Cette initiative mondiale a pour objectif de faire mieux comprendre les activités en faveur des droits fondamentaux et d'aider les femmes à défendre efficacement leurs droits dans les instances nationales, régionales et internationales. Ce projet, qui utilise le manuel *Women's Human Rights Step by Step* en tant que référence principale, vise à développer la capacité des femmes d'élaborer et d'appliquer des stratégies de défense des droits fondamentaux, en mettant la législation, la politique et les actions de leur pays en accord avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. L'Institut a lancé ce projet international de promotion des capacités des femmes avec le soutien de plus de 120 personnes originaires de 22 pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants.

En 1998 également, l'Institut a publié et diffusé un ouvrage intitulé *Gender Violence: The Hidden War Crime*. Ce manuel, qui examine le problème de la violence contre les femmes dans les situations de conflit armé, constitue une source d'information pour les gouvernements et les ONG du monde entier, ainsi que pour l'ONU et la communauté des droits de l'homme.

## 13. Forum économique mondial

### Statut consultatif général octroyé en 1995

Fondé en 1971, le Forum économique mondial, met l'esprit d'entreprise au service des intérêts du public pour favoriser la croissance économique et le progrès social dans le monde. Le Forum, dont les membres sont les 1 000 premières entreprises internationales, est résolu à améliorer l'état du monde. Il rassemble des personnalités internationales du secteur privé, de la politique, du monde universitaire et d'autres institutions pour dégager et échanger des idées, des points de vue et des connaissances sur les grandes questions d'actualité. Le Forum est fondé sur la conviction que les problèmes que pose la mondialisation ne peuvent pas être réglés par les seuls gouvernements ou entreprises. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir un partenariat à l'échelle mondiale entre les dirigeants politiques, les chefs d'entreprise, les universitaires, les dirigeants syndicalistes et les représentants des autres institutions de la société civile, déterminés à améliorer l'état du monde.

Les réunions du Forum, en particulier la réunion qui a lieu chaque année à Davos, offrent un cadre exceptionnel pour la promotion du dialogue entre les hauts représentants des organismes des Nations Unies et les chefs d'entreprise. Le fait que le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a choisi la réunion annuelle du Forum pour lancer son défi aux entreprises, qui a marqué le début d'une ère nouvelle dans les relations entre l'ONU et le monde des affaires, montre l'importance accordée au Forum par le système des Nations Unies.

En établissant des contacts avec les ONG et en engageant un dialogue constructif, le Forum vise à associer la société civile au débat sur la détermination des questions qui exigeront une attention prioritaire de la communauté internationale. Depuis de nombreuses années, le Forum a établi des liens entre les secteurs privé et public et associe la société civile à ses travaux.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de la croissance économique et du progrès social, le Forum a lancé un certain nombre d'initiatives formelles et informelles en rapport avec le système des Nations Unies. Il a également mis au point divers projets à long terme visant à promouvoir le dialogue entre les organisations internationales et le monde des affaires.

Divers responsables de programmes et chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies participent depuis de nombreuses années aux réunions annuelles et aux sommets régionaux. Les réunions du Forum leur donnent non seulement la possibilité de s'adresser directement aux dirigeants des plus grandes entreprises mondiales et à de nombreuses personnalités politiques pour leur faire part de leurs idées et de leurs ambitions, mais également d'établir des liens avec leurs homologues du secteur privé et de la société civile. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Président de la Banque mondiale sont deux exemples, parmi d'autres, de personnalités des Nations Unies qui participent activement aux réunions du Forum. L'IGWEL (groupe officieux des dirigeants économiques mondiaux), qui se réunit à l'occasion de la réunion annuelle de Davos, permet aux chefs de secrétariat des organisations internationales d'établir des contacts informels. Le nombre de représentants du système des Nations Unies participant aux réunions de Davos est en constante augmentation.

En 1995, le Président du Forum économique mondial, M. Klaus Schwab, a été élu en tant qu'expert auprès du Comité de la planification du développement, ce qui montre que l'engagement du Forum vis-à-vis de l'ONU se traduit également par un réel engagement personnel. M. Schwab participe aussi aux consultations en cours avec des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation.

M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général, a participé à la réunion annuelle de 1995, et M. Kofi Annan a assisté aux réunions de 1997 et 1998. Le Secrétaire général a non seulement proposé aux chefs d'entreprise d'instaurer un partenariat avec l'ONU, mais il a également profité de sa visite pour s'entretenir avec diverses personnalités politiques présentes (parmi lesquelles Thabo Mbeki, Jerry Rawlings et Shimon Perez).

Les thèmes choisis pour les réunions annuelles de 1995 à 1998 montrent que les objectifs sociaux du Forum correspondent aux idées défendues par l'ONU et sont en accord avec sa mission. Le thème de la Réunion de 1995 concernant les défis lancés par la croissance a marqué le début d'initiatives en faveur d'un débat approfondi sur le développement mondial. Un an plus tard, le thème de la Réunion était lié à la mondialisation durable. En 1997, le Forum a examiné la construction d'une société de réseaux et en 1998, enfin, les priorités pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

#### **1995**

En 1995, M. Boutros Boutros-Ghali a prononcé la déclaration d'ouverture de la vingt-cinquième réunion annuelle de Davos. La même année, M. Annan a pris la parole lors d'une réunion consacrée à la sécurité sélective, en lançant le débat sur les critères sur lesquels la « sélection » d'une intervention devait s'appuyer. De plus, lors d'une réunion placée sous le thème du renouveau des structures mondiales, Mme Sadako Ogata et M. Maurice Strong ont exposé leurs vues quant au profil que l'ONU devrait présenter au siècle prochain. Toujours en 1995, le Forum a organisé pour ses membres un voyage spécial dans la sous-région du bassin du Mékong, ce qui leur a permis de mieux connaître ce secteur en développement rapide, et d'établir avec lui de nouvelles formes de coopération. En outre, après avoir, pendant des années, activement encouragé l'intégration de l'Amérique latine dans l'économie mondiale, le Forum s'est félicité de la tenue du premier Sommet économique du MERCOSUR à Sao Paulo, en 1995. Ce Sommet a contribué au règlement d'une crise (un différend commercial entre l'Argentine et le Brésil dans le secteur de l'industrie automobile) qui menaçait l'existence de cette nouvelle région économique.

#### **1996**

Les pays de la région des Balkans se sont rassemblés à l'occasion de la réunion annuelle, dans le cadre d'une initiative de paix destinée à soutenir et à relayer les processus de réconciliation, grâce à l'intervention des communautés économiques locales et internationales. Le Haut Commissaire des Nations Unies a joué un rôle déterminant dans ce projet. En 1996 également, le premier Sommet économique du Forum pour l'Europe centrale et orientale a permis de rapprocher, sur une base régionale, différents objectifs et différentes cultures.

**1997**

Lors de la réunion annuelle de 1997, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et son conseiller spécial pour la réforme de l'ONU, M. Maurice Strong, ont pris la parole. Les participants ont examiné la question du rôle de l'Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a pris une part active aux délibérations quelques jours avant que les négociateurs ne parviennent à un accord historique sur la libéralisation du secteur des télécommunications lors des pourparlers commerciaux de Genève.

Lors de la session plénière spéciale de Davos, le Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, a prononcé un discours émouvant décrivant les conséquences dévastatrices de la pandémie de sida en Afrique; c'est dans ce contexte que le Directeur d'ONUSIDA a pris la parole. M. Mandela a également souligné l'action du Forum, depuis plusieurs années, en faveur du processus de réconciliation en Afrique du Sud. Cinq ans plus tôt, en 1992, le Forum avait organisé la première intervention conjointe, à l'étranger, de dirigeants sud-africains blancs et noirs. La réunion annuelle est l'une des rares tribunes mondiales permettant aux dirigeants africains d'exposer leur position et d'échanger des idées.

**1998**

La Directrice générale de l'OMS, Gro Harlem Brundtland, nouvellement élue, a accepté d'assumer les fonctions de rapporteur de la réunion annuelle de 1998 et a fait part de sa volonté de faire comprendre aux sociétés que la santé publique joue un rôle essentiel dans le développement, l'éradication de la pauvreté et l'accès à une alimentation correcte.

Le Directeur du Département de l'environnement de la Banque mondiale et Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a prononcé un discours sur le réchauffement de la planète, et le Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a été invité à participer à une réunion sur les problèmes auxquels est confrontée la communauté mondiale et sur les stratégies à adopter pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Au cours de la période considérée, un groupe consultatif a été créé, rassemblant plus de 30 responsables d'associations économiques du monde entier et les chefs de secrétariat de plusieurs organismes des Nations Unies. La première réunion a eu lieu à Davos dans le cadre de la réunion annuelle de 1998. L'objectif de cette initiative lancée par le Forum est de fournir à l'ONU le soutien du secteur privé et d'établir des relations durables entre la communauté économique et le système des Nations Unies.

Toujours en 1998 a été publiée la première édition du *Rapport sur la compétitivité de l'Afrique*. Cette nouvelle étude de la compétitivité d'une région est fondée sur le modèle du *Rapport sur la compétitivité mondiale*. Il s'agit de la première étude complète sur la compétitivité du continent africain.

À bien des égards, le Forum économique mondial met en pratique la stratégie de réseau pour trouver des solutions mondiales, stratégie soutenue par le Secrétaire général. À l'avenir, comme par le passé, il considère que l'espace de dialogue qu'il constitue entre les hauts fonctionnaires de l'ONU et les représentants du monde des affaires, les universitaires les plus influents dans les domaines des sciences et de l'économie, ainsi que les représentants des médias, est une fonction utile qu'il peut

exercer en favorisant la recherche conjointe d'une « globalité responsable ». La transition opérée par le Forum économique mondial, qui est passé d'une activité centrée sur l'événement à une activité centrée sur les processus, ouvre la voie à une collaboration encore plus étroite avec l'ONU. Mais le Forum souscrit également à un objectif plus large approuvé par l'ONU. Comme l'a indiqué M. Schwab dans son discours d'ouverture, lors de la réunion annuelle de 1999: « Nous [...] devons adopter une nouvelle éthique de la globalité [...], un sens de la responsabilité à l'égard de nos voisins dans ce village qu'est devenue la planète [et nous devons aussi] préserver l'intégrité écologique ». Il a ajouté un sentiment qui reflète le fondement éthique sur lequel l'ONU a été créée : « La valeur la plus importante, dans un monde où les relations et les échanges internationaux jouent un rôle majeur, est la tolérance envers les différences religieuses, idéologiques, ethniques et historiques ».

---